

## **Déclaration liminaire du CSAL-FS n°4/2024 du 04/03/2024**

Monsieur le Président,

À l'aune de ce premier CSAL pour lequel le règlement intérieur est mis en place, il nous faut poser le cadre de cette nouvelle instance. De ce fait, nous veillerons au respect des textes qui est fondamental pour que les Représentants de Solidaires Finances Publiques soient présents et parfaitement informés des sujets de l'ordre du jour. Ainsi, nous constatons déjà que le délai de 15 jours pour la transmission de la convocation et des documents de travail, imposé par l'article 3 du règlement intérieur, n'a pas respecté.

La Formation Spécialisée n'est pas une entité isolée. Son positionnement, en coordination notamment avec le CSAL, est déterminant. Elle a en effet un rôle de conseil et d'impulsion stratégique, façonnant ainsi la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein de la DDFiP. Pour Solidaires Finances Publiques, le rôle de la Formation Spécialisée ne se limite pas à l'application mécanique des textes. Au-delà des consultations obligatoires, nous devons être un moteur d'analyse des risques professionnels, de prévention et d'amélioration continue des conditions de travail, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer notamment sur les rapports des ISST, des médecins du travail, des données contenues dans le TBVS. Nous refusons d'être une chambre d'enregistrement de diagrammes chiffrés. S'agissant de la note d'orientation, nous serons vigilants sur sa stricte application dans toutes ses dispositions.

En outre, nous devons définir collectivement des axes de travail dans lesquels l'Administration et les Organisations Syndicales vont s'engager pour améliorer la situation concrète des agents. Les documents de travail doivent être pertinents et opérationnels, orientant ainsi le travail de l'instance vers des actions concrètes et mesurables. En exemple, nous vous rappelons que le Programme Annuel de Prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail doit fixer la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chacune d'elles, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au Programme Annuel de Prévention. Alors, qu'en est-il de la mise à jour de ce programme ?

Au sujet de l'application Signal FIP, outil relatif aux fiches de signalement, nous réitérons, en local, les demandes portées au niveau national d'une habilitation spécifique pour les Organisations Syndicales, ainsi que la transmission des fiches de signalement au fil de l'eau et non anonymisées.

Sur le fonds, même si les FS ne sont, bien entendu, pas un espace de défense individuelle, Solidaires Finances Publiques défend l'idée que ces fiches sont des indicateurs révélant des situations pouvant constituer des risques professionnels. Ces fiches sont bien souvent les signaux d'un dysfonctionnement de l'environnement de travail et il est essentiel de réfléchir collectivement aux mesures de prévention que l'Administration doit mettre en place.

Notre objectif est de dépasser la vision individualisante des conflits pour comprendre comment l'organisation du travail peut contribuer à l'émergence de violences professionnelles que ces fiches peuvent permettre de remonter. Il s'agit donc de désindividualiser les situations, résumées bien trop souvent à des situations de conflits interpersonnels alors qu'en général ces situations de violences sont liées à l'organisation du travail. Le but n'est pas de chercher des coupables mais d'agir sur les origines organisationnelles du risque pour assurer des mesures de prévention afin d'éviter un effet domino et d'exposer d'autres agents à la même situation. Il s'agit de préserver la santé physique et mentale des personnels concernés par ce même risque.

En conclusion, pour Solidaires Finances Publiques, cette réunion n'est pas qu'un simple échange. Elle est déterminante pour l'avenir de nos travaux et pour établir les bases solides d'une instance opérationnelle, proactive et à l'écoute des besoins des Agents.